

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS6811

présenté par

Mme Lavalette et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 6 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Rassemblement National est fermement opposé à l'accélération du calendrier de relèvement de la durée d'assurance prévu par la réforme Touraine de 2014.

Voici 30 ans que les réformes succèdent aux réformes, réduisant d'années en années les acquis sociaux et le niveau de vie, sans jamais résoudre le moindre problème, sans relancer l'économie ni équilibrer les comptes publics.

Le premier groupe politique d'opposition à l'Assemblée Nationale rappelle que, lors de l'élection présidentielle de 2022, Marine LE PEN a défendu un programme réaliste économiquement et juste socialement au service de tous les Français.

Il est utile de le rappeler. Avec le Rassemblement National, aucun Français n'aurait à cotiser plus de 42 annuités, contre 43 actuellement, pour avoir droit à une retraite à taux plein. Les Français ayant commencé à travailler entre 17 et 20 ans partiraient à la retraite à taux plein dès 60 ans (ces derniers n'auraient besoin de cotiser que 160 trimestres avec 40 annuités). Pour les personnes entrées dans la vie active après 20 ans, et cela jusqu'à 24 ans et demi, l'âge du taux plein évoluerait progressivement à raison de 1 trimestre pour 6 mois supplémentaires (par un système progressif de 160 à 168 trimestres de cotisation).

En conséquence, le premier groupe politique d'opposition demande à l'ensemble des parlementaires de voter contre les alinéas 6 à 11 de l'article 7.